

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**DÉCISION DU MAIRE  
N°2024\_002**

7.5.1. DEMANDE DE SUBVENTIONS PAR LA COLLECTIVITÉ

O O O O

**OBJET : Demande de subventions pour la rénovation de l'éclairage public  
(tranche 3)  
D.E.T.R – D.S.I.L – FONDS VERT – DÉPARTEMENT**

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 alinéa 26 ;  
**VU** le budget de l'exercice en cours ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de rénover et d'améliorer l'éclairage public par la mise en place de leds afin d'effectuer des économies d'énergie et de baisser le montant des factures d'éclairage ;

**CONSIDÉRANT** que le coût global de l'opération est de quatre-vingt-dix-neuf milles neuf cent trente-deux euros hors taxes (99 932,00 € HT).

**LE MAIRE DÉCIDE**

**DE DÉPOSER** une demande d'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2024), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L 2024), du FOND VERT 2024 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental concernant la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public (tranche 3) :

**D'ARRÊTER** le plan prévisionnel de financement suivant :

D.S.I.L 2024 (18,00%)	17 987,76€
D.E.T.R 2024 (20,00%)	19 986,40 €
FOND VERT (18,00%)	17 987,76 €
Département (24,00%)	23 983,68 €
Autofinancement (20%)	19 986,40 €
<b>Total HT</b>	<b>99 932,00 €</b>

**DE SIGNER** le dossier de subvention et toutes les pièces s'y rapportant ;

**ET DE RENDRE COMPTE** de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 5 janvier 2024

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

Mis en ligne le

*S. Janvier 2024*

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/01/2024

Application agréée E-legalite.com